



PROGRAMME DE FORMATION OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES ENVIRONNEMENTALES

1- Objectif de la formation :

L'objectif de cette formation est de développer ses connaissances en matière de réglementation environnementale de manière à pouvoir répondre aux exigences et à mettre en œuvre les actions correspondantes.

2- Prérequis – public visé :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.
En cas de personne(s) en situation de handicap, Atlantic Consulting analyse les besoins en aménagement pour adapter la formation.

3- Contenu :

1. La nomenclature ICPE:
2. Les rubriques ICPE :
 - Définitions
 - Quelles sont les rubriques concernées potentiellement par l'entreprise ?
 - Comment lire une rubrique ICPE
3. La situation administrative de l'entreprise :
 - Déterminer la situation administrative de l'entreprise
 - Actions à engager en fonction de la situation administrative
 - Relations avec la DREAL
4. Les arrêtés ministériels ou d'autorisation applicables à l'entreprise
 - Leurs structures
 - Comment appliquer les exigences y figurant

4- Profil des intervenants :

Intervenants expérimentés ayant une solide expérience dans le domaine de l'Environnement.

5- Nom du responsable pédagogique encadrant la formation :

Christine Mémain

6- Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques
- Etude de cas
- Echanges d'expériences
- Mises en situation
- Méthode participative
- Des outils au format Word ou Excel seront fournis et explicités en séance de manière à mieux les maîtriser lors de leur mise en place ultérieure.

7- Dates de la formation :

Selon un calendrier établi avec l'entreprise

8- DUREE :

Formation de : 4 jours, soit 28 heures

9- Lieu de la formation :

chez le client

10- Modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis :

Feuille d'émargement
Feuille d'évaluation de fin de stage